



Concert'eau

LE MAGAZINE DU COGESAF

V08

Mise en valeur
Accès à l'eau
Milieu humide
Mois de l'eau





Magazine réalisé par le COGESAF

Conception :
Sabrina Turcotte

Rédaction :
Anne Bolduc
Vincent Lemieux

Révision :
Stéphanie Martel
Caroline Rivest

Pour nous rejoindre :
5182, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec J1N 1H4

cogesaf@cogesaf.qc.ca

**Pour obtenir la version web du
Concert'eau :**
<http://cogesaf.qc.ca/concerteau/>

Devenez membre du
COGESAF

Avantages membres

- Rabais lors de nos activités
- Partage d'informations

Par l'intérêt que vous portez à notre organisation, vous contribuez à un effort collectif pour la protection de notre ressource en eau.

Suivez-nous sur nos
différentes plateformes!

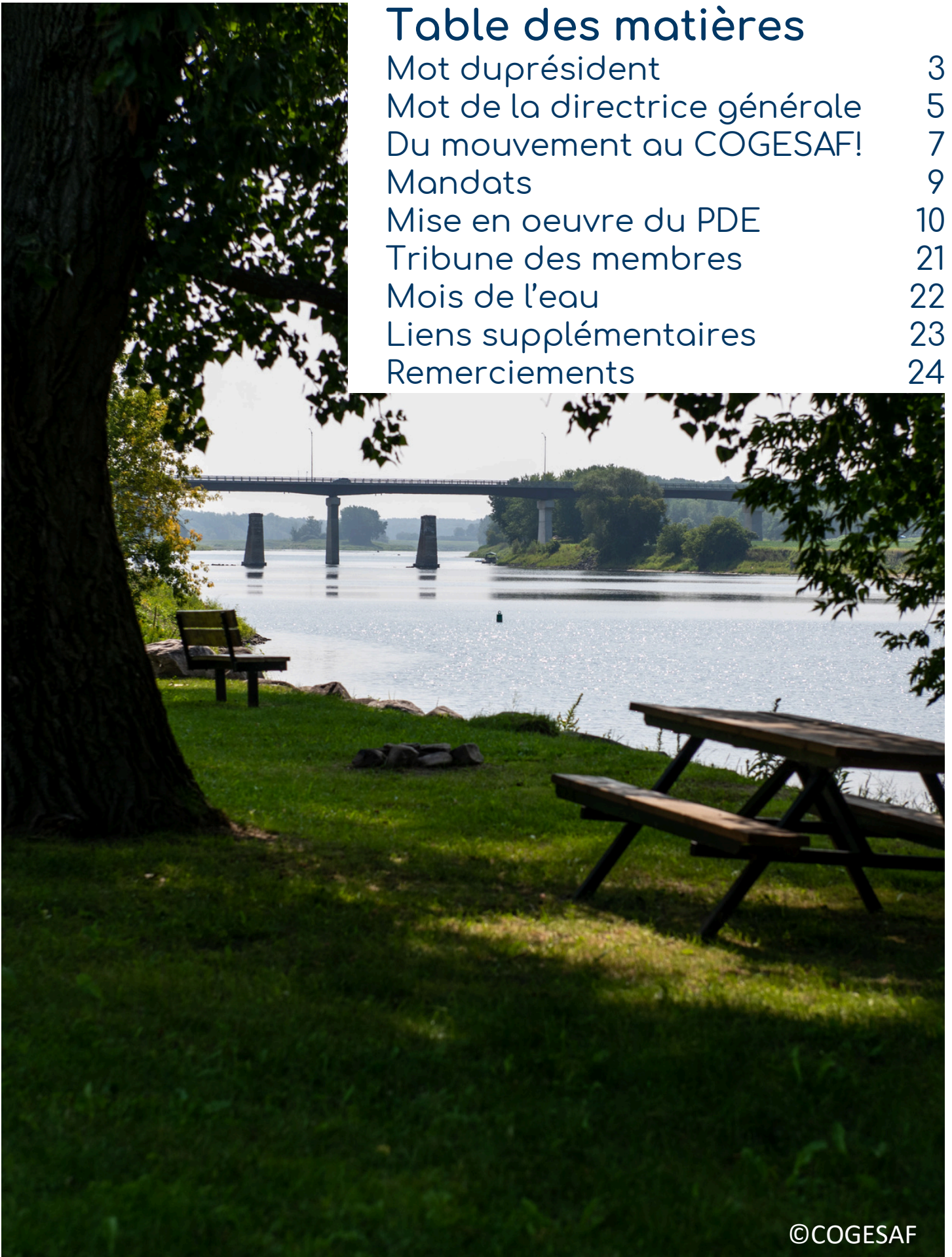
www.cogesaf.qc.ca



Avec la participation financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Table des matières

Mot du président	3
Mot de la directrice générale	5
Du mouvement au COGESAF!	7
Mandats	9
Mise en oeuvre du PDE	10
Tribune des membres	21
Mois de l'eau	22
Liens supplémentaires	23
Remerciements	24





Mot du président

L'accès aux plans d'eau : un enjeu de politique municipale

La Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 établit l'objectif de Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau (Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau). Le gouvernement « reconnaît que l'accès parfois restreint ou impossible aux plans d'eau, notamment en raison de la privatisation de plusieurs propriétés riveraines, est un état de fait difficilement conciliable avec certaines activités récréotouristiques durables et inclusives ». Il reconnaît « qu'une meilleure connaissance des occupations, tout comme l'établissement des priorités de régularisation des occupations, notamment celles pouvant favoriser l'accès aux plans d'eau publics québécois, sont au cœur des préoccupations qui doivent gouverner la gestion de l'eau en tant que richesse naturelle ». Mais, on ne trouve aucune mesure par rapport à cette orientation dans le **Plan national de l'eau 2018-2030**, donc aucun programme de financement provenant du **Fonds Bleu**. Comme action, il s'appuie sur le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

3

Pour l'objectif 6.2 Miser sur le potentiel récréotouristique régional et les attraits naturels est énoncé l'Attente 6.2.1 : Soutenir le développement récréotouristique et favoriser l'accès public aux attraits naturels et aux plans d'eau. Plusieurs devoirs aux MRC sont alors définis, dont ceux de : Déterminer tout plan d'eau présentant un intérêt d'ordre récréatif et prévoir des moyens afin de créer ou de maintenir leur accès public de façon durable et de Planifier les ensembles récréotouristiques en tenant compte de la sensibilité des lacs, des cours d'eau et des milieux riverains, de même que des enjeux de santé et de salubrité publiques.

L'article 919 du **Code civil du Québec** établit que les lacs et cours d'eau navigables sont la propriété de l'État, jusqu'à la ligne des hautes eaux, mais, à cause de la privatisation des terrains et de l'obligation de respecter les droits des propriétaires riverains, l'accessibilité est très restreinte. Et même lors de la navigation, il est impossible de prendre pied sur les rives privatisées, mais seulement possibles sur certaines îles et plages de sable découvertes durant les étiages.

L'avenir de l'accessibilité appartient donc aux choix des MRC qui répondent aux Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis 2024, avec la mise à jour de leur **Schéma d'aménagement et de développement du territoire** (SAD) et qui respectent l'obligation 6.1° de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit de déterminer tout lac ou cours d'eau présentant pour la municipalité régionale de comté un intérêt d'ordre récréatif. La permission d'accès public à un lac ou à un cours d'eau pourrait aussi être reconnue dans le **Règlement de lotissement d'une municipalité** avec la condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, un engagement du propriétaire à céder gratuitement un terrain montré sur le plan et destiné à permettre un accès public à un lac ou à un cours d'eau. (7.1)

Les enjeux constatés restent toutefois importants, avec l'absence d'infrastructures de rampes de mise à l'eau, les restrictions sur les usagers acceptés, les tarifs dissuasifs imposés et le manque de stations de lavage dans un contexte d'espèces exotiques envahissantes.

L'accessibilité aux plans d'eau sera donc redevable aux engagements des MRC et des municipalités. Ces engagements devraient être influencés par les plans directeurs de l'eau (PDE), par les pressions politiques des associations de lacs et des pêcheurs, et par les citoyens.

C'est reconnaître inévitablement que la gestion de l'eau est d'abord une question politique avant d'être économique.

Jean - Paul Raiche





Mot de la directrice générale

L'accès à l'eau au Québec : un droit collectif qui prend l'eau

Au Québec, l'eau fait partie de notre ADN. Avec ses centaines de milliers de lacs et ses rivières majestueuses, la province possède l'une des plus grandes réserves d'eau douce de la planète. Pourtant, pour une majorité de citoyennes et citoyens, toucher à cette eau devient un parcours du combattant. Entre la privatisation des rives, les barrières physiques et les tarifs municipaux prohibitifs, les Québécoises et Québécois sont tranquillement chassés de leurs propres plans d'eau.

En tant que directrice d'un organisme de bassin versant (OBV), ce constat me trouble grandement. Si les OBV existent, c'est notamment pour répondre à un principe fondamental de la Politique nationale de l'eau de 2002 : « tous les membres de la collectivité ont le droit d'avoir accès à la ressource et d'en faire un usage conforme à sa nature ». Bien que cette politique ait plus de vingt ans, ses fondements demeurent d'une brûlante actualité face à la réduction constante de nos accès publics.

Une cohabitation à bâtir entre accessibilité et préservation

Au Québec, la gestion de l'accès aux plans d'eau appelle à un dialogue nuancé. Actuellement, notre cadre juridique trace une frontière complexe : si le Code civil stipule que le lit des cours d'eau navigables appartient au domaine public, le respect de la propriété privée interdit de « prendre pied » sur les berges riveraines sans autorisation. Cette dualité complexifie le partage harmonieux du territoire.

En l'absence d'orientations nationales unifiées, de nombreuses municipalités se retrouvent en première ligne pour concilier l'engouement du public et la protection de leurs écosystèmes. Face à l'affluence, certaines ont restreint leurs accès ou revu leurs tarifications. Ces mesures, bien que dissuasives pour certains usagers, découlent souvent d'une volonté légitime de protéger des milieux vulnérables. L'un des défis cruciaux demeure notamment la prévention des espèces exotiques envahissantes (EEE).

Sans un contrôle rigoureux des embarcations aux points d'entrée, l'introduction de ces espèces menace l'intégrité écologique des lacs et, par le fait même, la valeur environnementale et récréative du milieu pour l'ensemble de la communauté.

L'enjeu actuel n'est donc pas d'opposer les droits des riverains à ceux des visiteurs, mais bien de concevoir des modèles de cohabitation durable. Il s'agit de structurer des accès publics qui soient à la fois inclusifs, respectueux de la tranquillité des résidents et dotés d'infrastructures de lavage adéquates pour bloquer la progression des EEE. C'est par une concertation étroite entre usagers, propriétaires et élus que nous pourrions transformer ces espaces partagés en modèles de responsabilité collective.

Des modèles inspirants à travers le monde

Le Québec est reconnu pour sa capacité à se mobiliser autour de la gestion intégrée de l'eau. En matière d'accès public, il gagne toutefois à s'inspirer d'ailleurs :

En Écosse et en Scandinavie : Le concept du *Right to roam* (le droit de circuler) permet de traverser respectueusement un terrain privé pour accéder à la nature, pêcher ou se baigner. La propriété privée s'arrête là où commence l'intérêt collectif.

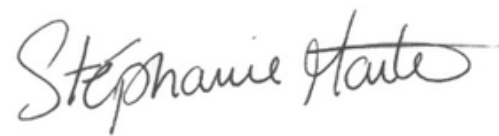
En France : La loi Littoral protège une bande de rive appelée « sentier des douaniers ». Ce passage longitudinal garantit aux piétons un droit de passage libre et gratuit le long des côtes et des grands plans d'eau.

En Ontario : Lors de la concession originelle des terres publiques, l'État a conservé une « réserve d'une chaîne » (une bande d'environ 20 mètres de large le long des berges), empêchant les propriétaires privés de monopoliser le point de contact avec l'eau.

Vers une législation québécoise ?

La pression monte pour que les choses changent. Les efforts constants des OBV pour améliorer la qualité des milieux riverains ne doivent pas servir les intérêts d'une minorité, mais bien profiter à l'ensemble de la collectivité.

Il est urgent que le gouvernement provincial modernise sa gestion des rives. Protéger la biodiversité de nos cours d'eau est essentiel, mais cela ne doit plus servir de prétexte à l'exclusion. L'or bleu du Québec doit demeurer une richesse partagée, accessible à tous, une rive à la fois.



DU MOUVEMENT AU COGESAF!

Des arrivées...

L'équipe du COGESAF poursuit sa croissance et consolide son expertise avec l'arrivée de deux nouvelles personnes au sein de l'organisation. Leurs parcours et leurs compétences viennent enrichir notre capacité d'action et soutenir la réalisation de nombreux projets liés à la gestion intégrée de l'eau sur le territoire. Deux personnes rejoindront aussi l'équipe pour la période estivale. Nous sommes heureux de les accueillir et de vous présenter les mandats sur lesquels elles travailleront au cours des prochains mois.



Daniel Breton

Agronome depuis 1996, Daniel s'est spécialisé en grandes cultures et plantes fourragères. Impliqué dans la ferme laitière

familiale, il coordonne aujourd'hui un projet ayant comme objectif d'accélérer l'adoption de pratiques agricoles diminuant l'impact des activités sur les plans d'eau. Excellent communicateur, Daniel a également mis sur pied un programme de mentorat qui permet de mettre en relation des producteurs et productrices désirant changer leurs pratiques tout en bénéficiant de l'expérience de ceux et celles qui les ont déjà adoptées.



Mariane Maciel dos Santos

Arrivée au COGESAF depuis mars, Mariane est ingénieure en environnement et elle détient une maîtrise

en aménagement du territoire obtenue à l'Université Laval. Lors de sa maîtrise, elle a étudié les eaux souterraines en Estrie, projet qui a renforcé son intérêt pour la gestion durable de la ressource. Mariane travaille principalement sur un projet accompagnant les MRC du Centre-du-Québec dans l'intégration des nouvelles OGAT dans les schémas d'aménagement.



Nathan Saint-Pô

Le Plan directeur de l'eau (PDE) ayant maintenant son sceau d'approbation, l'équipe du COGESAF s'affaire à la

mobilisation des acteurs du territoire. En tant que stagiaire du département de communication de l'Université de Sherbrooke, Nathan vient nous faire profiter de ses connaissances en communication stratégique afin de promouvoir le PDE, mobiliser les acteurs et accélérer la mise en œuvre d'actions.

Une pause méritée!



Sabrina Turcotte

Vous avez sans doute remarqué que le Concert'eau a changé de main pour cette édition? C'est que Sabrina, notre

chargée de projets en communication, prend congé afin de s'occuper de sa petite famille qui s'agrandit! Toute l'équipe la félicite et lui souhaite de passer du bon temps avec les siens!

Chaque membre de l'équipe apporte sa couleur au COGESAF. Visitez notre site internet pour connaître la diversité de nos projets!



MANDATS

L'année 2026-2027 est d'une importance particulière puisqu'elle fait suite à l'approbation officielle du Plan directeur de l'eau (PDE) par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 19 février 2026. Cette approbation constitue une étape déterminante dans la démarche de gestion intégrée des ressources en eau, puisqu'elle confirme la pertinence des orientations et objectifs élaborés en concertation avec les acteurs du territoire.

Elle marque également le début d'une nouvelle phase axée sur la mise en œuvre d'actions, le renforcement des partenariats et le suivi des résultats. Au cours de l'année 2026-2027, le COGESAF concentrera donc ses efforts sur la mobilisation des acteurs, l'accompagnement des porteurs d'actions et le déploiement des mécanismes de suivi permettant d'assurer l'atteinte des objectifs du PDE et de maximiser les retombées positives pour les ressources en eau et les milieux associés.



Anne Bolduc
Coordonnatrice de
projets PDE

La réussite de la mise en œuvre du PDE repose sur l'engagement et la collaboration des nombreux partenaires du territoire. En 2026-2027, une attention particulière sera portée à l'identification des besoins des partenaires, qu'il s'agisse de soutien technique, de concertation, de partage de connaissances ou d'accompagnement dans le développement de projets.

Parallèlement, le COGESAF sollicitera la collaboration de ces mêmes partenaires afin de documenter les actions réalisées sur le territoire en lien avec les objectifs du PDE. Cette collecte d'information est essentielle pour mesurer les progrès accomplis et mettre en valeur les contributions de chacun à l'atteinte des objectifs de gestion intégrée des ressources en eau.

MISE EN ŒUVRE DU PDE

L'accès à la ressource en eau

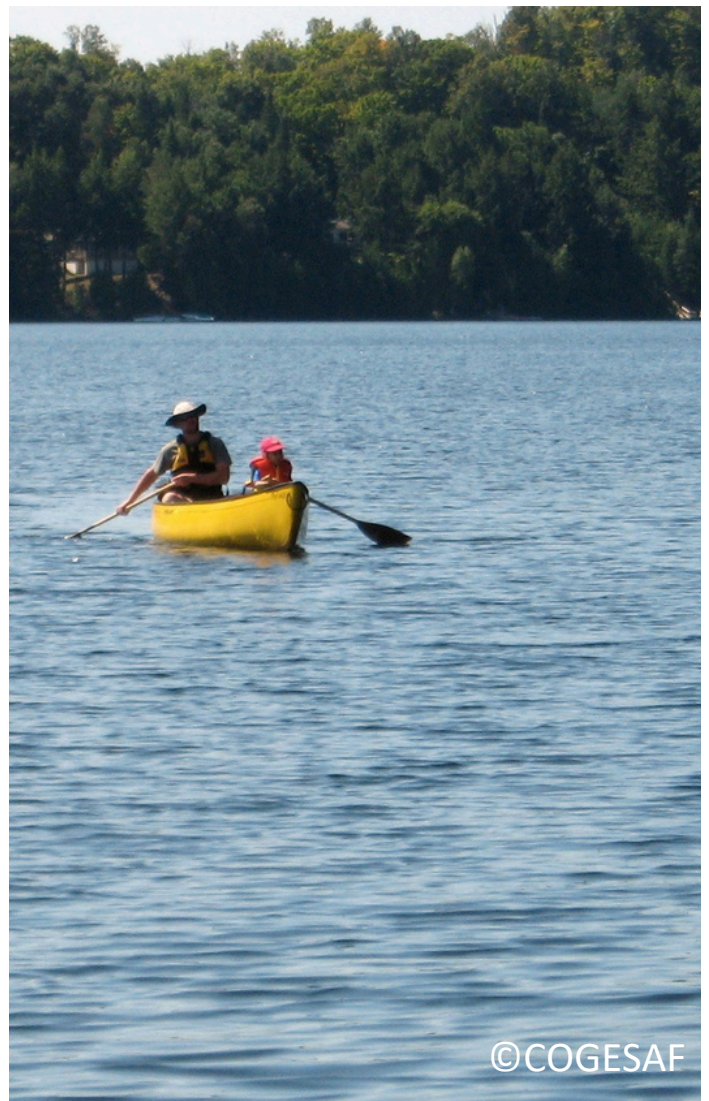
Favoriser l'accès à l'eau: pourquoi?

La zone de gestion intégrée de l'eau de la rivière Saint-François porte de nombreux lacs, rivières, ruisseaux et milieux humides. Ces milieux naturels sont importants et la population s'y ressource en y pratiquant une foule d'activités en famille, entre amis ou seule. Pourtant, l'accès à ces milieux est inégal et les personnes résidant à distance peuvent s'en retrouver isolés. Cela limite la capacité de la population à en profiter pleinement, et ce, de façon sécuritaire.

Dans ce contexte, les accès à l'eau jouent un rôle de plus en plus important dans la communauté. Une mise à l'eau permet la navigation ou la pêche. Une plage permet la baignade. Un parc riverain, un sentier ou un point de vue offrent un contact direct avec la nature, sans nécessiter d'équipement spécialisé. Ensemble, ces aménagements organisent les usages et mettent en valeur les différents attraits de différents secteurs. Ils rendent les milieux aquatiques accessibles à l'ensemble de la population, particulièrement aux personnes ne disposant pas d'un accès privé.



Vincent Lemieux
Coordonnateur de projets
COGESAF



©COGESAF

Les accès structurés pour mieux protéger l'environnement

Les accès jouent également un autre rôle important, souvent insoupçonné : en concentrant les activités dans des lieux adaptés, ils limitent la multiplication d'entrées informelles au bord de l'eau. Cette dispersion de l'achalandage est souvent associée au piétinement de la végétation riveraine, à l'érosion des berges et à la fragmentation des habitats. Des sites bien planifiés et en quantité suffisante permettent de canaliser les déplacements et d'encadrer les pratiques, tout en offrant des installations mieux adaptées aux besoins des visiteurs.

En permettant aux usagers de profiter des milieux naturels et d'y créer des liens, les accès permettent de renforcer l'attachement entre les communautés et leur environnement. Ce sont sur ces bases que peuvent ensuite venir s'appuyer des initiatives rassembleuses de préservation et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Bien intégrés au territoire, ces aménagements deviennent donc des outils de mise en valeur et de gestion, permettant de concilier fréquentation, protection des milieux et qualité de l'expérience offerte aux usagers.



L'importance des milieux humides et hydriques pour la Nation W8banaki sur le territoire d'Alsig8ntegw

Au cœur du Ndakina, territoire ancestral de la Nation W8banaki, les milieux humides et hydriques occupent une place centrale, à la fois écologique, culturelle et spirituelle. Bien plus que de simples composantes du paysage, ces milieux constituent des fondements essentiels à l'exercice des droits ancestraux, à la transmission des savoirs et à la continuité des pratiques traditionnelles.



Sur le territoire de Alsig8ntegw (rivière Saint-François), leur importance est particulièrement marquée. La Nation W8banaki, regroupant aujourd'hui plus de 3000 membres répartis

principalement entre les communautés d'Odanak et de W8linak, entretient depuis des millénaires un lien étroit avec son territoire.

Le Ndakina est structuré par un vaste réseau de rivières, de lacs et de milieux humides qui ont historiquement servi de voies de déplacement, de lieux d'établissement et de sources de subsistance. Alsig8ntegw, en particulier, joue un rôle central dans ces dynamiques. Ses rives témoignent encore aujourd'hui d'une occupation humaine ancienne, comme en attestent les nombreux sites archéologiques précontact qui s'y trouvent.

Ces milieux permettent d'accéder à des ressources essentielles et aux pratiques traditionnelles, comme la pêche, la chasse, la trappe et la cueillette. On y retrouve des espèces culturellement importantes, telles que le castor, le rat musqué, la bernache du Canada, le doré et l'esturgeon, ainsi que des plantes comme le frêne noir, le foin d'odeur, l'ail des bois et les têtes de violon.

Cet accès contribue directement à la sécurité alimentaire, au bien-être et au maintien des pratiques culturelles de la communauté.

C'est sur le territoire, au contact de l'eau et de ses écosystèmes, que les jeunes générations développent leurs connaissances, leur langue et leur compréhension des relations qui unissent les êtres vivants. Or, cet accès est aujourd'hui fragilisé. La privatisation des berges, l'agriculture intensive en bordure des cours d'eau, le développement résidentiel sur les rives et les autres multiples pressions exercées sur les écosystèmes aquatiques entraînent une perte progressive de milieux naturels et une dégradation de leur qualité. Cette situation a des répercussions directes sur la capacité des W8banakiak à pratiquer leurs activités traditionnelles et à transmettre leurs savoirs.

Face à ces défis, la Nation W8banaki ne demeure pas passive. Par l'entremise du Bureau du Ndakina et des services environnementaux des communautés, elle met en œuvre diverses initiatives visant à protéger les milieux naturels: suivis de population d'esturgeon et autres poissons en péril et d'importance pour la nation, inventaires et restauration de milieux humides et l'amélioration de la connectivité aquatique pour les poissons. Ils contribuent aussi à documenter les savoirs et à assurer la pérennité des pratiques traditionnelles.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'intendance du territoire,

fondée sur une relation de réciprocité et de responsabilité envers l'environnement.

Dans ce contexte, les acteurs de l'eau ont un rôle clé à jouer. Cela implique notamment de reconnaître l'importance des milieux humides et hydriques pour les Nations autochtones, de préserver l'accès au territoire et de protéger les espèces et habitats qui soutiennent les pratiques culturelles.

En définitive, protéger les milieux humides et hydriques, c'est aussi préserver un patrimoine vivant, porteur d'identité et de mémoire. Pour la Nation W8banaki, comme pour l'ensemble des acteurs du territoire, ces milieux sont au cœur d'un équilibre fragile qu'il importe de maintenir pour les générations présentes et futures.



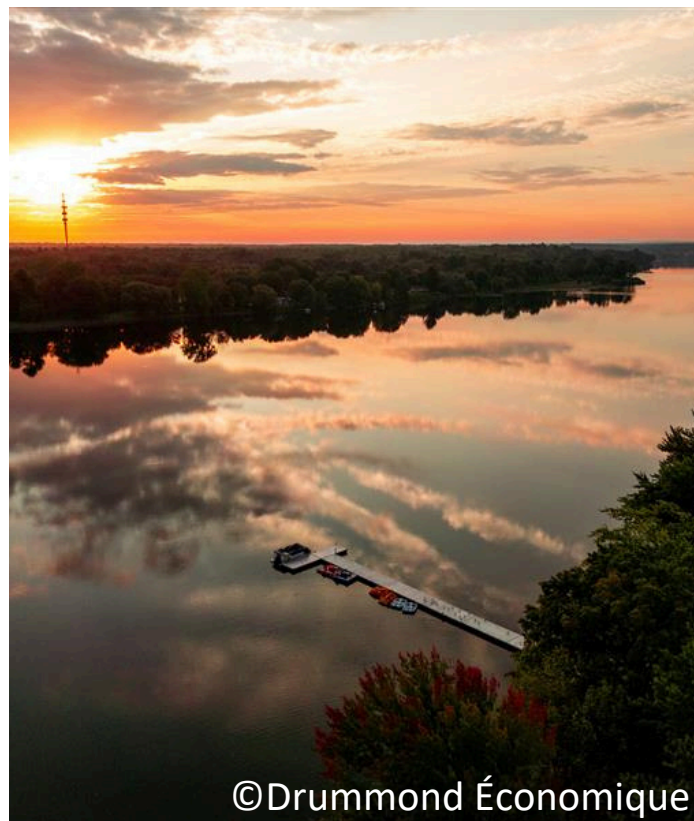
Rédigé en partenariat avec le Bureau environnement et terre d'Odanak.

Merci à Marie-Philippe Bisillon, Samuel Dufour et Théo Allart



La Tournée de la Saint-François : L'éveil d'un circuit touristique durable au fil de l'eau

Ce qui n'était à l'origine qu'une initiative locale est en passe de devenir l'un des circuits touristiques les plus emblématiques du Québec. La Tournée de la Saint-François, aujourd'hui déployée sur un parcours impressionnant de 285 km, témoigne d'une volonté commune de réappropriation de ce cours d'eau historique. Ce projet, porté par une vision de développement durable et de concertation territoriale, invite à redécouvrir la rivière sous toutes ses facettes.



L'idée a initialement germé chez Tourisme Drummondville, avec l'objectif premier de mettre en lumière le dynamisme des entrepreneurs agrotouristiques de la MRC. Toutefois, la force d'attraction de la rivière Saint-François a rapidement poussé les acteurs régionaux à voir plus grand. Une première collaboration avec Tourisme Centre-du-Québec a permis d'élargir les horizons, transformant le circuit initial en une véritable épopée fluviale. Le tracé s'étend désormais de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, dans la MRC de Nicolet-Yamaska, jusqu'aux paysages vallonnés de la MRC du Val-Saint-François.

Cette expansion est le fruit d'un partenariat exceptionnel unissant des forces vives et diversifiées. La réussite du circuit repose sur la synergie entre Tourisme Drummondville, la MRC de Nicolet-Yamaska, la communauté abénakise d'Odanak, la MRC du Val-Saint-François, ainsi que Tourisme Centre-du-Québec et Tourisme Cantons-de-l'Est. Cette alliance unique entre acteurs municipaux, touristiques et autochtones permet d'offrir une expérience riche, où l'histoire millénaire des W8banakiak côtoie le savoir-faire des artisans, l'originalité de ses entrepreneurs et la beauté des paysages.

Sur ses 285 km, la Tournée propose une immersion complète : de la navigation aux arrêts gourmands, en passant par l'interprétation du patrimoine bâti et naturel. Loin de s'arrêter là, le projet est actuellement dans une phase active de bonification. Les partenaires travaillent de concert sur l'amélioration des repères visuels du territoire afin de mieux guider les visiteurs et de renforcer l'identité de ce circuit bleu.



Pour le COGESAF et ses membres, la Tournée de la Saint-François illustre parfaitement comment la mise en valeur récréotouristique peut devenir un levier de sensibilisation à la protection de l'eau. En reconnectant les citoyens à leur rivière par le plaisir et la découverte, nous jetons les bases d'une gestion durable et d'un respect renouvelé pour ce patrimoine collectif essentiel.



Stéphanie Nika trottier
Conseillère au développement touristique
Tourisme Odanak

La Route bleue: la rivière Saint-François à l'honneur

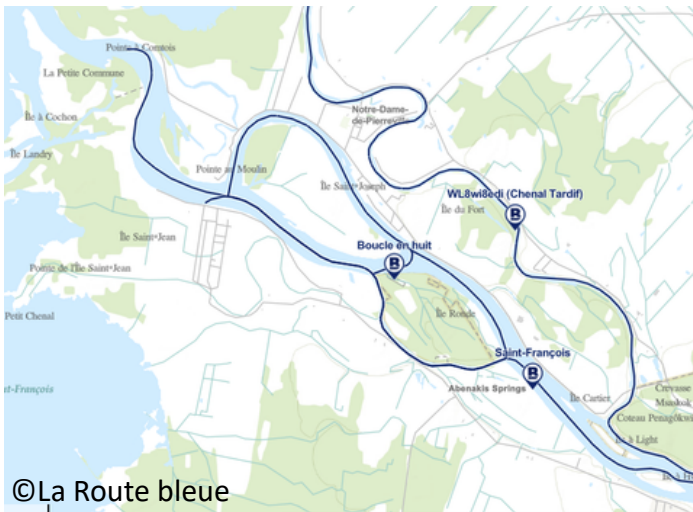
La rivière Saint-François fait partie des joyaux hydriques du Québec, prenant naissance en Chaudière-Appalaches, traversant l'Estrie, puis le Centre-du-Québec, pour rejoindre le lac Saint-Pierre. Elle traverse divers paysages, autant des milieux humides, que des terres agricoles, des périmètres urbains et des forêts.

Grâce à diverses initiatives comme le développement de routes bleues, ce patrimoine naturel est plus accessible pour les amateurs de plein air.

La Route bleue constitue un réseau de parcours destinés principalement aux embarcations non motorisées telles que les kayaks, canots et planches à pagaie. Ces parcours permettent aux usagers de naviguer de façon sécuritaire tout en découvrant les richesses écologiques et culturelles des territoires riverains.

L'inauguration des nouveaux parcours nautiques près du lac Saint-Pierre marque une étape importante pour la mise en valeur récréotouristique de la région.





Ce secteur, reconnu réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO, abrite une biodiversité exceptionnelle. Les pagayeurs peuvent y observer une grande variété d'oiseaux, de poissons et de plantes aquatiques, tout en profitant de panoramas emblématiques des basses-terres du Saint-Laurent.

Au-delà de l'expérience sportive, les parcours de la Route bleue favorisent également une meilleure appropriation des cours d'eau par les communautés locales. Elles encouragent un nautisme responsable, sensibilisent les visiteurs à la protection des milieux humides et contribuent à dynamiser les municipalités riveraines. Dans un contexte où les enjeux liés à la qualité de l'eau et à la conservation des habitats aquatiques prennent de plus en plus d'importance, ces initiatives rappellent le rôle essentiel des rivières dans notre qualité de vie collective.

Sur la rivière Saint-François, le parcours permet de longer des berges naturelles et de découvrir autrement les paysages qui caractérisent l'entrée du lac Saint-Pierre. Entre les zones marécageuses et les îles, l'expérience offre un contact privilégié avec un territoire façonné depuis toujours par l'eau. La Routes bleue s'inscrivent ainsi dans une vision durable du développement régional, où le tourisme, l'éducation et la protection des écosystèmes avancent ensemble. Elles invitent à ralentir, à observer et à renouer avec la richesse des paysages fluviaux qui définissent l'identité même du bassin versant de la rivière Saint-François.

Pour en savoir plus:

laroutebleue.ca

Anne Bolduc
 Coordonnatrice de projets PDE
 COGESAF



Les milieux humides: des incontournables sur le territoire

Les milieux humides sont des écosystèmes indispensables à l'équilibre environnemental et à la qualité de vie des communautés. Marais, marécages, tourbières et étangs jouent un rôle fondamental dans la gestion naturelle de l'eau, la préservation de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Sur le territoire de la zone de gestion intégrée de l'eau de la rivière Saint-François, ces milieux constituent un patrimoine naturel précieux qu'il importe de protéger et de mettre en valeur. La zone de gestion intégrée de l'eau Saint-François abrite plusieurs milieux humides d'une grande richesse écologique.



Plaine inondable du lac Saint-Pierre

Le secteur du lac Saint-Pierre constitue l'un des ensembles de milieux humides les plus importants du sud du Québec. Reconnue réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO, cette vaste plaine inondable accueille une biodiversité remarquable et joue un rôle clé pour les oiseaux migrateurs et les habitats fauniques. Les marais et les plaines inondables situés à l'embouchure de la rivière Saint-François forment également des habitats essentiels pour de nombreuses espèces aquatiques et aviaires.

Marais de la Rivière-aux-Cerises

Reconnu pour sa richesse écologique, le Marais de la Rivière-aux-Cerises abrite une grande variété d'espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de poissons et de plantes typiques des milieux humides. Le Marais représente également un lieu privilégié pour l'éducation et la découverte de la nature. Grâce à ses sentiers, passerelles et activités d'interprétation, il permet aux visiteurs d'observer les milieux humides de près tout en favorisant une meilleure compréhension de leur importance pour la santé des écosystèmes et des communautés.

Pour en savoir plus:

<https://marisauxcerises.com>

La Tourbière de Johnville

Située dans le secteur du parc écoforestier de Johnville, cette tourbière est vieille de plusieurs milliers d'années. On y retrouve notamment plus de 400 espèces de plantes vasculaires, mousses typiques des tourbières ainsi qu'une importante diversité d'oiseaux et d'amphibiens. Ce milieu fragile agit également comme refuge pour plusieurs espèces sensibles et constitue un important laboratoire naturel pour la recherche, l'éducation et la sensibilisation à la conservation des milieux humides. Elle est accessible au public grâce au réseau de sentiers du Parc écoforestier de Johnville, un site naturel aménagé pour favoriser la découverte et l'interprétation des milieux humides. Les visiteurs peuvent parcourir près de 6 km de sentiers faciles et bien balisés qui permettent d'explorer cet écosystème grâce à ses belvédères, panneaux d'interprétation et points de vue aménagés.

Pour en savoir plus:

<https://naturecantonsdelest.ca>

Réserve écologique de la Serpentine-de-Coleraine

Créée afin de protéger un environnement géologique rare au Québec, cette réserve tire son caractère unique de la présence de serpentine,

une roche ultrabasique que l'on retrouve sur moins de 1 % de la surface terrestre. Cette composition particulière favorise le développement d'écosystèmes et de plantes rares, dont plusieurs espèces menacées ou vulnérables. De plus, la réserve offre une expérience de découverte remarquable grâce au réseau des Sentiers pédestres des 3 monts de Coleraine. Plus de 20 km de sentiers aménagés permettent aux visiteurs d'accéder au territoire et d'explorer les monts Oak, Caribou et Kerr à travers des parcours d'interprétation et des points de vue panoramiques.

Pour en savoir plus:

<https://www.3monts.ca>



Trois parcs nationaux

La zone de gestion intégrée de l'eau de la rivière Saint-François compte trois parcs nationaux qui contribuent à la protection et à la mise en valeur des milieux humides et hydriques du territoire : le Parc national du Mont-Orford, le Parc national de Frontenac et le Parc national du Mont-Mégantic. Ces espaces protégés jouent un rôle essentiel dans la conservation des lacs, rivières, marais, tourbières et habitats fauniques qui caractérisent le bassin versant de la rivière Saint-François.

Grâce à leurs réseaux de sentiers, passerelles, activités d'interprétation et accès nautiques, ces parcs permettent au public de découvrir la richesse des milieux humides et hydriques tout en sensibilisant les visiteurs à leur importance écologique. Que ce soit à travers l'observation de la faune, le canot ou la randonnée, ces territoires offrent une occasion privilégiée de mieux comprendre le rôle essentiel de l'eau et des écosystèmes naturels dans la santé et la résilience des communautés.

Pour en savoir plus:

<https://www.sepaq.com>



TRIBUNE DES MEMBRES

L'Association du Marais de la rivière aux cerises

Les travaux progressent sur le pont du sentier du Pionnier au Marais de la Rivière-aux-Cerises

<https://marisauxcerises.com/les-travaux-progressent-sur-le-pont-du-sentier-du-pionnier/>

Fiducie de conservation Massawippi

Le Sentier Nature Tomifobia protégé à perpétuité

<https://www.lavoixdelest.ca/actualites/environnement/2025/12/25/le-sentier-nature-tomifobia-protège-a-perpetuite-D4P6ZAVUYZDUHDEHPQ6W6CF3Z4/>

MRC de Coaticook

La MRC de Coaticook reçoit 2,4 millions\$ pour son projet OASIS d'aménagement d'infrastructure verte en périmètre urbain

https://www.mrcdecoaticook.qc.ca/CommuniqueMRC_OASIS_phase2.pdf

Parc national de Frontenac

Le ciel sera encore plus étoilé au parc national de Frontenac

<https://www.latribune.ca/actualites/actualites-locales/estrie-et-regions/2026/04/27/le-ciel-sera-encore-plus-etoile-au-parc-national-de-frontenac-5NZK5TFUUBHDPL3WIVYUSGWGDQ/>

Ville de Sherbrooke

La passerelle de la gorge de la rivière Magog rouverte après trois ans

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2251493/passerelle-gorge-riviere-magog-rouverte-sherbrooke>

Vous désirez nous partager vos bons coups et/ou vos nouvelles importantes?
Communiquez à l'adresse suivante : pde@cogesaf.qc.ca

Mois de l'eau 2026

Tous ensemble, on se met à l'action

Chaque année, le Mois de l'eau rappelle l'importance fondamentale de cette ressource au cœur de nos communautés, de nos écosystèmes et de notre qualité de vie. En 2026, cette initiative de sensibilisation met une fois de plus en lumière le rôle essentiel de l'eau dans notre quotidien ainsi que la nécessité de protéger cette richesse collective pour les générations futures.

L'eau soutient l'ensemble des activités humaines et naturelles. Elle alimente nos municipalités, soutient l'agriculture et l'industrie, permet les activités récréatives et assure le maintien des habitats aquatiques et de la biodiversité.

Le Mois de l'eau est aussi l'occasion de mettre en valeur les nombreuses initiatives réalisées par les acteurs de l'eau du territoire.

Organismes de bassin versant, municipalités, associations de lacs, groupes citoyens, institutions, producteurs agricoles et partenaires environnementaux contribuent tous, à leur façon, à la protection et à la mise en valeur des ressources hydriques. À travers des activités éducatives, des projets de restauration, des corvées de nettoyage, des conférences et des actions de sensibilisation, ces intervenants participent activement à renforcer la mobilisation collective autour de l'eau.

Pour partager vos activités ou en savoir plus: <https://moisdeleau.org>.

Anne Bolduc
Coordonnatrice de projets PDE
COGESAF



moisdeleau.org

#moisdeleau

ROBVQ
Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec



Québec

LIENS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous êtes invités à visiter les liens suivants :

Problématiques prioritaires de la ZGIE :

<https://cogesaf.qc.ca/zgie/#problematiques-prioritaires>

Orientations et objectifs du PDE :

<https://cogesaf.qc.ca/zgie/#orientation-et-objecifs>

Les projets du COGESAF :

<https://cogesaf.qc.ca/projets/>

La cartographie dynamique du COGESAF :

<https://experience.arcgis.com/experience/c76f87cfef08477ea0e33d66c791d171/>

REMERCIEMENTS



Anne Bolduc
Coordonnatrice
de projets PDE
COGESAF

L'été s'amorce (enfin!) et, avec lui, une période propice aux échanges, aux projets de terrain et à la mobilisation autour de la ressource en eau. Je désire profiter de ce moment pour remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires pour leur engagement constant et leur précieuse collaboration.

Leur participation active à nos rencontres de concertation, aux discussions de travail ainsi qu'à notre assemblée générale annuelle témoigne d'une volonté commune de protéger et de mettre en valeur les ressources en eau de la zone de gestion intégrée de l'eau de la rivière Saint-François.

Municipalités, MRC, organismes environnementaux, associations de lacs, représentants des milieux agricole et forestier, institutions et citoyens engagés contribuent, chacun à leur

façon à enrichir les échanges et à faire progresser une vision partagée de la gestion durable de l'eau.

Cette concertation demeure essentielle pour assurer la cohérence des actions, renforcer les partenariats et soutenir la mise en œuvre de solutions adaptées aux réalités du territoire. Grâce à cet engagement collectif, il est possible de faire avancer des projets structurants et de poursuivre la mission commune avec rigueur et ambition, au bénéfice des écosystèmes et des communautés du bassin versant.

Je vous dit donc : À bientôt pour d'autres moments d'échanges et de d'actions!





 **Concert'eau**
LE MAGAZINE DU COGESAF

5182 boul. Bourque
Sherbrooke, Québec J1N 1H4

cogesaf@cogesaf.qc.ca
